

## **Note de présentation du Compte Administratif 2019**

Conseil municipal du 20 février 2020

# Table des matières

- I. Eléments de contexte
- II. Synthèse des résultats 2019
- III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement
- IV. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- V. Niveaux d'épargne
- VI. Analyse de la dette de la collectivité
- VII. Taux d'imposition
- VIII. Principaux ratios
- IX. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

## I- Eléments de contexte

En 2019 Narbonne compte 55 001 habitants (Population légale INSEE).

Le conseil municipal, assemblée délibérante, est composé de 45 conseillers en exercice parmi lesquels le Maire et 12 adjoints.

Le pouvoir exécutif est détenu par le Maire qui est chargé de faire exécuter les délibérations.

La commune est membre de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne, établissement public de coopération intercommunal soit un groupement à fiscalité propre.

Conformément à l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe [...] au compte administratif afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux. »

## II- Synthèse des résultats 2019

COMPTE ADMINISTRATIF En millions d'euros	RESULTATS 2019		
	Fonctionnement	Investissement (après reports)	Total
PRINCIPAL	14 482 388,98	- 9 595 952,75	4 886 436,23
CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS POMPIERS	10 969,09	SO	10 969,09
PORTS	123 721,81	- 108 159,67	15 562,14
CAMPING COTE DES ROSES	228 142,18	955 583,21	1 183 725,39
PARKINGS	489 441,63	- 482 520,10	6 921,53
CAMPING DE LA FALAISE	7 972,52	60 778,91	68 751,43

### III- Ressources et charges

#### 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### **1-1) Les recettes de fonctionnement**

Le chapitre 70 « produits des services, du domaine et des ventes » regroupe les recettes liées aux services rendus : accueil périscolaire, cantine, crèches, droits d'entrée des musées de la ville ... etc. ; Il se chiffre à 8,4 M €.

Le chapitre 73 est constitué des impôts et taxes soit le produit des impôts directs locaux (part communale des taxes foncières et d'habitation) mais également de l'attribution de compensation reversée par l'établissement de coopération intercommunal (Grand Narbonne), de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe de séjour, des droits de mutation foncière ...etc.

Ces impôts et taxes constituent une part prépondérante des ressources de la commune avec un total de 45,4 M€.

Les « dotations et participations » du chapitre 74 constituent le second poste avec 21.2 M€.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est constitué des loyers et redevances versés par les fermiers et concessionnaires pour un montant de l'ordre de 1,1 M€.

Enfin le chapitre 013 « atténuations de charges » qui comptabilise environ 81 k€ concerne essentiellement les indemnités journalières reversées par la sécurité sociale.

Ces cinq chapitres constituent les recettes dites « de gestion courante » auxquelles il faut additionner les « produits financiers » du chapitre 76 et les « produits exceptionnels » du chapitre 77 pour obtenir le total des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 77, qui comptabilise notamment les produits des cessions foncières et immobilières, représentent près de 1,5 M€.

Les recettes d'ordre de fonctionnement de 96 k€ figurant au chapitre 042, que l'on retrouvera en dépenses d'investissement, correspondent à des opérations comptables.

##### **1-2) Les dépenses de fonctionnement**

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant (contrats de prestations de service, fluides, achats de matériel et fournitures, impôts et taxes ...) ; elles se chiffrent à 19 M€ en 2019.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 37 M€.

Les autres charges de gestion courantes regroupées au chapitre 65 concernent essentiellement les cotisations obligatoires aux organismes de regroupement et autres organismes publics, les subventions versées aux associations et aux établissements publics (CCAS, Office du Tourisme) ce qui représente un montant de 8,6 M €.

Les « atténuations de produits » comptabilisées au chapitre 014 à hauteur de 265 k€ correspondent à des prélèvements sur les recettes fiscales perçues par la Ville.

Ces quatre grands chapitres constituent les « dépenses de gestion courante ».

Le chapitre 66 « charges financières » concerne principalement le remboursement des intérêts d'emprunt dont l'annuité se chiffre à environ 1,1 M€.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » concerne essentiellement des mouvements comptables liés aux annulations et réductions de titres émis sur exercice antérieur qui se traduisent par une dépense, auxquels peuvent s'ajouter diverses dépenses exceptionnelles dont le total représente près de 37 k€.

Ces derniers chapitres s'additionnent aux dépenses de gestion courante pour constituer les dépenses réelles de fonctionnement.

Viennent enfin les dépenses dites « d'ordre » figurant au chapitre 042 qui sont composées essentiellement par les dotations aux amortissements (2,5 M€) et les opérations comptables de sortie d'actif (1,4 M€). Ces dépenses d'ordre de fonctionnement, que l'on retrouve en recettes d'investissement sont constitutives de l'autofinancement.

## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

### **2-1) Les recettes d'investissement**

Les « subventions d'investissement » enregistrées chapitre 13 comprennent les subventions d'investissement reçues ainsi que des recettes liées aux « PAE » (programmes d'aménagement d'ensemble), aux « PUP » (projets urbains partenariaux) et aux amendes de police. Ces recettes ont été réalisées à hauteur de 3,7 M€.

Au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » figure le montant d'emprunt mobilisé sur l'exercice soit 20 M€.

Ces deux chapitres constituent les recettes d'équipement.

A cela s'ajoutent les recettes reportées à hauteur de 10,6 M€.

Au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » on trouve le fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) équivalant à 2,5 M€, les taxes d'urbanisme représentant environ 721 k€ ainsi que « l'excédent de fonctionnement capitalisé », proche de 6 M€, qui correspond à la part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent affecté à la section d'investissement.

On retrouve en recettes d'ordre au chapitre 040 les dotations aux amortissements (2,5 M€) et les opérations comptables de sortie d'actif (1,4 M€).

A noter 268 k€ au chapitre 041 « opérations patrimoniales » (opérations d'ordre comptable d'intégration d'immobilisations à l'actif) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

## **2-2) Les dépenses d'investissement**

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » regroupe des frais d'étude, des frais d'insertion (notamment la publicité liée aux marchés publics) ainsi que des concessions et droits d'utilisations (licences et logiciels) ce qui représente environ 288 008,93 €.

Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » enregistre 582 485,07 € de dépenses correspondant à diverses participations de la Ville (SEM Alenis, conseil régional Occitanie, ...).

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » comptabilise 9,1 M€ correspondant à l'achat de véhicules, matériel et outillage et autres biens mobiliers ainsi que des acquisitions foncières.

Le chapitre 23 « immobilisations en cours » désigne les travaux publics et constructions de bâtiments : 26,8 M€ de travaux ont été réalisés en 2019.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) exécutées en 2019 (hors reports) s'élèvent donc à 36 765 017,20 €.

A cela s'ajoutent les reports de 8,5 M€, correspondant à des opérations lancées en 2019 devant continuer ou s'achever en 2020, dont 6 M€ de crédits affectés à la réhabilitation du Pont de Carcassonne. Après une première phase de mise en sécurité ayant permis la réouverture à la circulation du Pont de Carcassonne pour les véhicules légers en juin 2017, la réhabilitation définitive de l'ouvrage d'art est conditionnée par l'achèvement en amont des travaux ferroviaires (caténaires, signalisation, modification des voies ...) par SNCF réseau.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » comprend le remboursement de l'annuité de dette en capital à hauteur de 11,1 M€.

Enfin, on retrouve en opérations d'ordre au chapitre 040 les 96 k€ qui apparaissaient en recettes de fonctionnement et au chapitre 041 « opérations patrimoniales » les 268 k€ qui figuraient également en recettes d'investissement.

## IV- Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Les activités de la ville se répartissent en six budgets dont le budget principal (ou budget général) de la ville et cinq budgets annexes.

L'existence de budgets annexes est une dérogation au principe de l'universalité budgétaire rendue nécessaire ou obligatoire pour la gestion de certaines activités obéissant à des règles distinctes.

Le budget annexe de la caisse de retraite des sapeurs-pompiers relève, comme le budget général, de la norme comptable « M14 » applicable aux communes et à leurs activités qualifiées de « service public administratif ».

Les quatre autres budgets annexes relèvent de la norme comptable « M4 » applicable aux « services publics industriels et commerciaux ». Ces activités, considérées comme entrant dans le champ de la concurrence, sont soumises un régime comparables à celui applicable aux entreprises privées : en vertu du principe d'équilibre de fonctionnement des « SPIC » leur activité doit être financée par les usagers (et non par le contribuable), par ailleurs ces budgets sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée ainsi qu'à l'impôt sur les sociétés.

### Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes :

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	65 696 899,75	49 931 049,24	8 790 966,60	6 974 883,91
RECETTES	65 696 899,75	37 517 957,70	10 624 199,41	17 554 742,64
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	83 371 014,92	71 534 864,29	0,00	11 836 150,63
RECETTES	83 371 014,92	79 099 535,00	0,00	4 271 479,92
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>149 067 914,67</b>	<b>121 465 913,53</b>	<b>8 790 966,60</b>	<b>18 811 034,54</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>149 067 914,67</b>	<b>116 617 492,70</b>	<b>10 624 199,41</b>	<b>21 826 222,56</b>



## V- L'épargne

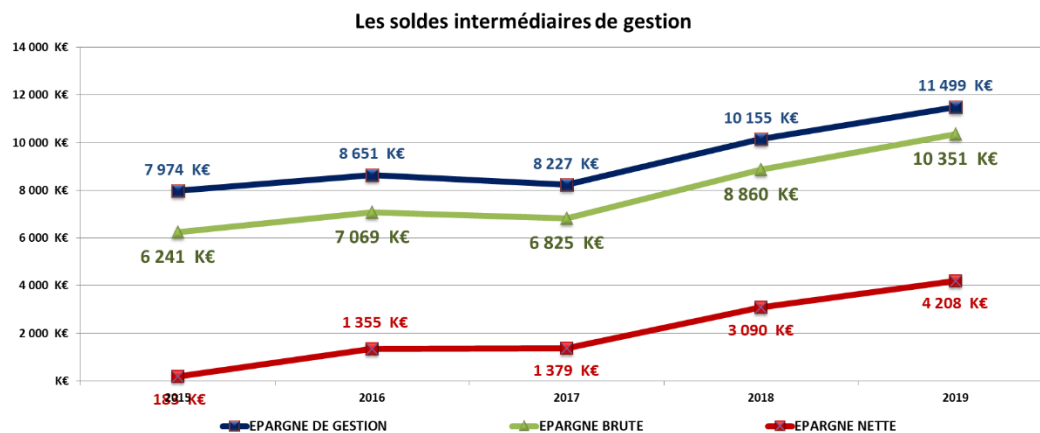
L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement (dites recettes de gestion courante) sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêt (soit les dépenses de gestion courante). Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion corrigée des charges d'intérêt et des opérations exceptionnelles (en recettes comme en dépenses). Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des investissements.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement de la dette.

En milliers d'euros	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Produits des services et du domaine	5 626	6 791	7 171	7 858	8 386
Recettes fiscales retraitées	41 513	42 271	42 616	44 195	45 159
Dotations, compensations, subventions	21 352	21 621	20 640	21 136	20 988
<b>Produits de gestion courante</b>	<b>68 492</b>	<b>70 683</b>	<b>70 427</b>	<b>73 190</b>	<b>74 533</b>
Charges à caractère général retraitées	-18 600	-18 384	-18 233	-18 767	-18 215
Charges de personnel retraitées	-32 745	-33 920	-35 718	-36 204	-36 880
Charges de gestion courante retraitées	-10 202	-9 745	-9 272	-8 775	-9 068
<b>Charges de gestion courantes</b>	<b>-61 547</b>	<b>-62 049</b>	<b>-63 223</b>	<b>-63 746</b>	<b>-64 163</b>
<b>EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>6 944</b>	<b>8 634</b>	<b>7 204</b>	<b>9 444</b>	<b>10 371</b>
Autres produits de gestion courante	1 644	224	1 003	870	1 005
Produits exceptionnels liés à la gestion courante	222	275	347	194	293
Charges exceptionnelles liées à gestion courante	-836	-482	-327	-352	-170
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>7 974</b>	<b>8 651</b>	<b>8 227</b>	<b>10 155</b>	<b>11 499</b>
Charges financières	-1 748	-1 583	-1 402	-1 295	-1 148
Produits financiers larges	15	0	0	0	0
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>6 241</b>	<b>7 069</b>	<b>6 825</b>	<b>8 860</b>	<b>10 351</b>
Remboursement du capital de la dette	-6 058	-5 714	-5 446	-5 770	-6 142
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>183</b>	<b>1 355</b>	<b>1 379</b>	<b>3 090</b>	<b>4 208</b>

On constate que la capacité d'autofinancement nette s'est considérablement améliorée entre 2015 et 2019, alors que ce ratio n'avait cessé de se dégrader entre 2010 et 2013 :



## VI- Analyse de la dette de la Ville de Narbonne

### Dette de la Ville (budget principal)

Sur le budget principal, l'encours de dette par habitant est passé de 1 114 €/habitant au 31/12/2013 à 1 121 €/habitant au 31/12/2019. La dette est donc quasi stable sur le mandat (+0,61 %)

### Dette globale

Au 31 décembre 2019, la dette est constituée :

- à 77,06 % de taux fixes
- à 22,94 % de taux indexés

Eléments de Synthèse	Au 31/12/2019
Votre dette globale est de :	63 171 946,12 €
Son taux moyen hors swap s'élève à:	1,75%
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11 ans et 9 mois
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans et 2 mois

On constate que la moyenne des taux d'intérêts est en forte diminution.

### Analyse des risques tous budgets confondus

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	41 064 572.08 €	65,00 %	2,08 %
Fixe à phase	7 613 333.31 €	12,05 %	0,56 %
Variable	7 922 926.71 €	12,54 %	0,93 %
Livret A	5 918 160.49 €	9,37 %	1,71 %
Annulable	652 953.53 €	1,03 %	5,06 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>63 171 946.12 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,75 %</b>

### Analyse des risques selon la charte de bonne conduite

Avec 98,97% de l'encours classé 1A et 1,47% classée 1C la Ville de Narbonne bénéficie d'une dette structurellement saine, selon la classification des risques établie par la « Charte Gissler » ou charte de bonne conduite.

La capacité de désendettement du budget principal mesurée au 31/12/2019 se situe 6 années.

## VII- Taux d'imposition

Les taux d'imposition applicables en 2019 étaient les suivants :

- La taxe d'habitation : 11.33 %
- La taxe foncière du bâti : 28,34 %
- La taxe foncière du non bâti : 67.11%

A noter que ces taux ne représentent que la part communale du taux global d'imposition.

Les 3 taux qui avaient été baissés de 1% en 2014 ont été maintenus sans augmentation depuis.

## VIII- Principaux ratios

Ces ratios figurent en première page du document budgétaire ; Comparés aux valeurs moyennes nationales des villes comparables, ils témoignent de la bonne santé financière de la ville :

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 200	1 349
2	Produit des impositions directes/population	559	661
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 411	1 557
4	Dépenses d'équipement brut/population	668	296
5	Encours de dette/population	1 121	1 447
6	DGF/population	273	214
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	56,01 %	60,90 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	92,95 %	95,50 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	47,37 %	19,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	79,44 %	92,90 %

## IX- Effectifs de la collectivité et charges de personnel

### Structure des effectifs au 31/12/2019

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS		
	TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS	3	0	3
FILIERE ADMINISTRATIVE	178,57	8	186,57
FILIERE TECHNIQUE	393,57	13	406,57
FILIERE SOCIALE	48	2	50
FILIERE MEDICO-SOCIALE	29	7	36
FILIERE SPORTIVE	11	1	12
FILIERE CULTURELLE	32	1	33
FILIERE ANIMATION	64,88	3,13	68,01
FILIERE POLICE	43	0	43
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>803,02</b>	<b>35,13</b>	<b>838,15</b>
Emplois non cités	0	19	19
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>803,02</b>	<b>54,13</b>	<b>857,15</b>

Le taux d'encadrement moyen : Il est de 17,61 %, la catégorie C représentant 82 % des effectifs de la collectivité.

### Dépenses de personnel (chapitre 012 - budget principal)

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 36 961 339 €.

En 2019, l'augmentation est limitée à 1,85 %, inférieure au GVT.

La moyenne enregistrée sur la période 2014-2019, égale à 3,43 %, reste bien inférieure à la moyenne de 7,38 % enregistrée sur la période 2008-2013.

Variation des dépenses de personnel sur la période 2008-2019 (% d'augmentation)

